

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12/04/2017	12/04/2017	F01117P0069

1. Intitulé du projet

Création d'un supermarché Carrefour Market à Marines (95640)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CARREFOUR PROPERTY FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ISABELLE GUILLEMIN - Responsable Urbanisme et CDAC

RCS / SIRET

| 7 | 7 | 5 | | 6 | 3 | 2 | | 1 | 6 | 9 | | 0 | 0 | 2 | 1 | 2 |

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41° de l'annexe à l'article R. 122-2	Parking de 200 places (aire de stationnement ouverte au public de plus de 50 unités)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un supermarché Carrefour Market. Il est situé dans la partie Est de la commune de Marines dans le département du Val de l'Oise (95), au niveau de la D915 et du Boulevard Gambetta, dans le quartier Z.A de l'Isle.

La parcelle est actuellement inoccupée.

Le projet est constitué d'un bâtiment principal accueillant la surface de vente, les bureaux, les réserves et les laboratoires de préparation.

Une station-service est intégrée au projet.

Une aire de stationnement de 200 places pour les véhicules légers à destination du public et du personnel est prévu. Il comprendra notamment 4 places réservées aux familles, 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite, 18 places réservées aux personnes pratiquant le covoiturage et 20 places réservées aux véhicules électriques. Enfin, 10 stationnement 2 roues sont également prévus.

4.2 Objectifs du projet

Cette nouvelle surface de vente contribuera au renforcement de l'offre commerciale sur la commune de Marines. Le projet permettra de contribuer à l'animation du territoire ainsi qu'à la création d'emplois. Le projet vise également la certification « BREEAM » (British Research Establishment Environmental Assessment Method) au niveau Good à minima, avec :

- Le choix d'une intégration maximale du bâtiment dans son environnement rural et végétal. La surface réservée aux espaces non construits et plantés représentera au moins 15% de la surface du terrain et sera conservée en pleine terre. De plus, un écologue est missionné sur le projet afin d'établir des mesures en faveur de la biodiversité.
- Une performance énergétique élevée (RT 2012 avec un Cep amélioré de 20%) avec l'intégration d'énergies renouvelables.
- La promotion des modes de transports moins carbonés, par le stationnement (incitation à l'auto-partage pour le personnel, places pour véhicules électriques) et par l'incitation aux modes de déplacements doux (matérialisation au sol de cheminements piétonniers, création de pistes cyclables et d'abris à vélos sur le site).
- La réduction des consommations d'eau (équipements sanitaires hydro-économes, cuve de récupération des eaux pluviales, mise en place d'espèces locales dont les besoins en eau sont faibles).
- La protection des usagers sera prise en compte, notamment en adaptant et en sécurisant les cheminements piétons et PMR et en séparant les flux piéton et véhicules (légers, livraison).

Tout au long du projet, les prescriptions techniques et environnementales sont suivies par un "BREEAM Assessor" qui réalise un rapport d'audit détaillant les critères du référentiel mis en œuvre avec des preuves.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comporte 3 principaux ouvrages qui seront réalisés sur une durée de 12 mois :

- La construction du supermarché,
- Le déplacement et la rénovation de la station-service existante,
- Les travaux de voiries et stationnement.

Les travaux d'aménagements extérieurs seront adaptés pour gérer l'ensemble des déblais sur le site (le terrain sera équilibré par des déblais et remblais).

La réalisation des travaux est soumise à l'application d'une charte verte : Carrefour a établi une charte d'engagement de développement durable sur les aspects Energie, Eau, Matériaux, Déchets, Intégration paysagère et chantier à faible nuisances (nuisances visuelles, acoustiques pour les riverains, les ouvriers et l'environnement de la préparation de chantier à la phase de réception des travaux).

Un responsable environnemental du chantier est nommé afin de veiller à son bon déroulement du chantier (propreté, gestion des déchets, prise en compte des réclamations, contrôle du chantier sur les aspects environnementaux).

Les espaces considérés comme ayant un intérêt écologique seront protégés pendant toute la durée des travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La surface de vente sera de 2 700m². Le fonctionnement du supermarché dans sa phase exploitation impliquera :

- La visite de clients selon les horaires d'ouverture du site (8h30-20h du lundi au samedi et 9h-12h30 le dimanche),
- Le travail des collaborateurs Carrefour sur leurs horaires de travail,
- Le passage de véhicules de livraison en horaires décalés (principalement tôt le matin) afin d'approvisionner le magasin,
- La collecte périodique des déchets d'activité. Les déchets fermentescibles seront stockés dans des bacs en chambres froides et ramassés par un prestataire. Les déchets cartons et plastiques seront compactés et stockés temporairement sur les quais de livraison avant reprise par un prestataire. Des points d'apports volontaires (cartons de suremballage, petits électroménagers, piles) seront à disposition des clients.

Les flux clients et logistique seront séparés ; les zones logistiques seront interdites au public. Le parking intégrera des places de covoiturage, des places familles et des aires de recharges pour les véhicules électriques. Des abris vélos seront installés. Des places de parking perméables seront également intégrées (Evergreen). L'éclairage extérieur du site sera conçu de façon à ne pas créer de nuisances pour le voisinage ; le fonctionnement des éclairages sera coordonné avec les horaires d'ouverture du site

Deux bassins de rétention sont prévus sur le projet permettant de stocker les eaux pluviales avant rejet au réseau public. Les eaux pluviales des aires de circulation et de stationnement seront traitées par un dispositif de dépollution des eaux pluviales avant rejet dans le réseau. Des équipements hydro-économes seront mis en place : WC à 3/6L, robinets à 3l/min, urinoirs à 1l/chasse, etc. Un système de stockage et de ré-utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage et l'entretien courant des surfaces plantées sera intégré au projet. Les eaux provenant des laboratoires (présence d'une boucherie) seront traitées par un bac à graisse, avant rejet dans le réseau public existant en limite de propriété.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure de Permis de Construire valant Autorisation d'Exploitation Commerciale.

La station service sera soumise à Déclaration selon la réglementation ICPE dans le cas d'un volume annuel de carburant supérieur à 100 m3 d'essence ou 500m3 au total.

Elle sera soumise à Enregistrement si le volume annuel de carburant est supérieur à 20 000m3.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière du projet	16256m ²
Surface de plancher	3863m ²
Surface de vente	2700m ²
Surface des espaces verts projet	4353m ²
Nombre de stationnement	200 places
dont places perméables	21 places
Nombre d'arbres	120 arbres tiges + 30 petits arbres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Gambetta
95 640 Marines

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 9° 0 8' 5 8" N Lat. 1 ° 5 8' 0 0" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marines est située dans le parc naturel régional du Vexin français. Ainsi, le projet est situé dans un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le Val-d'Oise est prescrit depuis Octobre 2012. La commune de Marines n'est pas concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,1km du Château de Marines (bâtiment inscrit monument historique). Le projet se situe à 1,2km de l'Église Saint-Rémi de Marines (bâtiment classé monument historique). Le projet n'est pas concerné.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marines est soumise à un risque de mouvement de terrain lié aux carrières souterraines abandonnées. Un arrêté est prescrit, valant PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) pour le risque Mouvement de terrain approuvé le 08/04/1987.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le Parc Naturel du Vexin Français (site inscrit).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont situés à 2,2 km du projet. Il s'agit des "sites chiroptères du Vexin Français", classés selon la directive "Habitats, faune, flore". Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité de site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 800 m du site classé les "Buttes de Rosne, de Marines et d'Epiais". Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification des masses d'eau souterraines. Aucun parking souterrain n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les niveaux du bâtiments ainsi que des voiries ont été calculés afin de répondre aux besoins du projet tout en respectant l'équilibre déblais remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les niveaux du bâtiments ainsi que des voiries ont été calculés afin de répondre aux besoins du projet tout en respectant l'équilibre déblais remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun statut de protection particulier ne s'applique aux espèces végétales observées sur la parcelle qui seront détruites par la construction du projet (espèces communes ou horticoles). Dans le cadre de la certification BREEAM, il sera mis en place les mesures et préconisations de l'écologue déjà engagé sur le projet pour compenser ces destructions.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont situés à 2,2 km du projet. Ainsi, le projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se trouve dans le Parc Naturel du Vexin Français (site inscrit). A l'échelle du parc, le site ne représente pas un enjeu de conservation au sein du Parc Naturel Régional du Vexin Français. Le projet n'aura donc pas d'incidence sur le PNR du Vexin Français.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a actuellement aucun bâtiment sur la parcelle. Le terrain est une prairie de fauche plantée d'arbres et d'arbustes isolés, de bosquets arbustifs et d'ensemble arborés. Cependant, le projet permettra la création de 4 353m ² d'espaces verts et la plantation de 120 arbres tiges et de 30 petits arbres.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marines est soumise à différents risques : risque Inondation, risque de dissolution du gypse et risque lié au retrait et gonflement des argiles. Seul le risque lié à la présence de carrières souterraines fait l'objet d'un arrêté PPRN approuvé en 1987. Le projet n'est donc pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude trafic a été réalisée par Ascode en Février 2017. L'étude conclue que l'implantation de l'espace commercial a peu d'impact sur le bon fonctionnement des intersections et des voies périphériques. L'ensemble des carrefours et accès sont fluides. Le projet engendre donc des déplacements mais dont l'impact est très limité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les opérations à niveau de bruit important seront programmées pour limiter le dérangement. Pendant l'exploitation, concernant les bruits de voisinage, le projet respectera les valeurs limites d'émergence de 5 dB(A) en journée de 7h à 22h et de 3 dB (A) la nuit de 22h à 7h, conformément au Décret n°2006-1099 en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas d'activités industrielles ni de restaurants prévus sur le site pouvant générer des odeurs. Avant enlèvement, les biodéchets seront stockés dans des bacs en chambres froides (en intérieur) et les déchets d'emballage seront stockés temporairement sur les quais de livraison.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité industrielle n'est prévue sur le site pouvant générer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage du futur parking sera assuré par des candélabres, orientés vers le sol, avec un système de gestion par horloge (coupure de 23h à 5h) et détection de la luminosité (lumendar). L'éclairage intérieur et extérieur sera mis en place selon les normes NF EN 12464:2011. Il sera assuré un choix de luminaires efficaces et respectueux de l'environnement, en évitant la pollution lumineuse, que ce soit vers le voisinage ou vers le ciel (certification BREEAM).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les engins utilisés auront des moteurs conformes aux normes d'émissions. Les engins utilisés seront en bon état. Les émissions atmosphériques des peintures et des matériaux (colles) sont limitées au stade de la réalisation et des aménagements des bâtiments. Les rejets polluants dans l'air seront liés au trafic des véhicules générés par le projet. Pour limiter ces rejets, des places covoiturages et de véhicules électriques, des abris vélos et des cheminements piétons sécurisés (incitation à l'utilisation des modes doux) seront mis en place.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont liées au ruissellement sur les surfaces imperméabilisées (voiries, parkings, bâtiments). Ces eaux seront rejetées au collecteur public après régulation du débit (via les bassins de rétention et transit dans un dispositif de dépollution). Les eaux usées et eaux vannes seront raccordées au réseau d'assainissement existant. Les eaux provenant des laboratoires sont traités par un bac à graisse, avant rejet dans le réseau public existant en limite de propriété.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de risque lié aux effluents. Durant le chantier, les effluents seront récupérés et le sol sera imperméabilisé sur les zones à risque (disposition provisoire de chantier facilitant la rétention des pollutions). Les zones de stockage seront bâchées avec récupération des eaux de ruissellement, des dispositifs de récupération des eaux de lavage des bennes à béton seront mis en place, ainsi que des zones spécifiques pour les produits polluants équipées de bac de rétention. En phase d'exploitation, les eaux seront traitées par un dispositif de dépollution adapté.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par l'activité commerciale en phase d'exploitation sont les suivants : biodéchets, les DIB ainsi que les emballages et cartons. Un espace de tri sélectif va être créé. Les déchets produits en phase de réalisation sont les suivants : - DIB (Déchets Industriels Banals) - OM (Ordures ménagères) - DIS (Déchets Industriels Spéciaux)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune démolition ne sera réalisée car le projet s'installe sur un terrain libre. Le terrain se situe dans une zone d'activité commerciale, en périphérie du centre de Marines, en cohérence avec la destination du projet. Afin de s'intégrer au mieux au patrimoine local, des matériaux de la région dont la pierre du Vexin seront utilisés comme parements de façade. Les essences plantées seront locales et préconisées par le Parc Régional Naturel du Vexin Français.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'imperméabilisation d'une parcelle précédemment inoccupée. A noter que le projet intègre la création de 4 353m ² d'espaces verts et la plantation de 120 arbres tiges et de 30 petits arbres. Des places de parking imperméables (Evergreen) sont prévues.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet fera l'objet d'une certification environnementale (BREEAM) qui permettra une performance énergétique élevée, une réduction des consommations d'eau et une gestion des déchets optimum quant à leur tri et valorisation.

Un travail sera réalisé sur les espaces verts par un paysagiste déjà missionné. Les espaces non imperméabilisés seront végétalisés (15% de la parcelle). Un écologue a été missionné, il veillera à la protection et au développement de la biodiversité sur le site.

Afin de réguler les eaux pluviales, deux bassins de rétention sont prévus ainsi qu'un dispositif de dépollution.

En phase chantier, des mesures de réduction des impacts sur l'environnement et sur la santé seront mises en place dans le cadre de la charte chantier vert, ceci afin de prévenir et de limiter la pollution des eaux, de l'air et du sol.

En phase exploitation, les nuisances olfactives (locaux déchets intérieurs) et lumineuses (réduction de l'éclairage extérieur nocturne) seront réduites. Les émissions de CO2 seront limitées par la réduction de 20% des consommations énergétique par rapport à la réglementation thermique et par l'incitation à l'utilisation de mode de déplacements alternatifs. Les consommations d'eau seront également limitées (équipements hydro-économiques, cuve de récupération des eaux pluviales).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La concrétisation de l'ambition environnementale dans la construction du Carrefour Market se traduit par une certification BREEAM, avec dès la phase de conception, une volonté d'atteindre un score Good à minima. Un travail sera notamment réalisé sur les espaces verts. S'ajoute à cela une charte de chantier vert permettant de garantir une réduction des impacts éventuels induits en phase de construction. Lors de la phase d'exploitation, des dispositions seront prises pour limiter les nuisances lumineuses, olfactives et sonores. En ce qui concerne la gestion des déchets, un espace de tri sélectif sera créé pour permettre le tri de déchets recyclables différents.

Les enjeux du site seront donc intégrés dès la phase conception avec pour objectif la réduction des impacts du projet sur l'environnement. Il ne nous semble ainsi pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Boulogne Billancourt

le, 12/04/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



PLAN DE SITUATION - Ech: 1 / 20 000
ANNEXE 2 - DOSSIER CAS PAR CAS - Mars 2017



AGENCE FRANC | ARCHITECTES



PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE
DATE DE LA PRISE: AOUT 2016



PLAN DE REPERAGE - VUE 1



PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT LOINTAIN
DATE DE LA PRISE: AOUT 2016



PLAN DE REPERAGE - VUE 2



PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION
ANNEXE 3 - DOSSIER CAS PAR CAS - Mars 2017



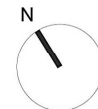
Entrée VL

Entrée - Sortie / VL - PL



LEGENDE :

- Places véhicules standards (clientèle) : 124
- Places véhicules standards (personnel) : 12
- Places réservées aux PMR : 4
- Places réservées aux véhicules électriques ou hybrides rechargeables : 20
- Places non-imperméabilisées : 21
- Places réservées au covoiturage : 15
- Places réservées aux familles : 4
- Places réservées aux deux roues : 10





D915

BD GAMBETTA

BATIMENT D'ACTIVITE
Standing

CHARPENTIER
Révilox

FOURNISSEUR
D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS
Eurofeu Services

CHAUDRONNERIE
Flowtech Metal

MAGASIN DE MATERIEL DE
MOTOCULTURE
Thomas Motoculture

RUISSEAU

PLAN DES ABORDS DU PROJET - Ech : 1 / 4 000
ANNEXE 5 - DOSSIER CAS PAR CAS - Mars 2017



Sites Natura 2000 (Directives habitats), source : <https://www.geoportail.gouv.fr>